

## Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 11 au 18 novembre 2016

### Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 11 au 18 novembre 2016

21/11/2016

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 11 au 18 novembre 2016

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisine :

- **Affaire n° 2016-741 DC du 15 novembre 2016** : Loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

Décisions rendues et non publiées :

- **Cons. const., 17 novembre 2016, n° 2016-264 L** :

« Article 1er.- Le paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019 a un caractère réglementaire ».

- **Cons. const., 17 novembre 2016, n° 2016-739 DC [Justice du XXIe siècle]**:

« Article 1er.- Sont contraires à la Constitution les dispositions suivantes de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle :

- le 5° de l'article 51 ;
- l'article 106 ;
- les 6°, 9° et 10° du paragraphe I de l'article 109 ;
- l'article 115.

Article 2.- Sont conformes à la Constitution les dispositions suivantes de la même loi :

- les paragraphes I, II et IV de l'article 3 ;
- le paragraphe IV de l'article 5 ;
- l'article 6 ;
- le 3° de l'article 7 ;
- les articles 48, 50 et 56 ;
- le 1° du paragraphe I et les 1° et 2° du paragraphe III de l'article 57 ;
- l'article L. 733-4 du code de la consommation, dans sa rédaction résultant du 15° du paragraphe I de l'article 58 et les articles L. 741-1 et L. 741-2 du même code, dans leur rédaction résultant du 18° du même paragraphe ;
- les articles 62, 63, 89 et 93 ;
- sous la réserve énoncée au paragraphe 99, l'article 108 ;
- le reste de l'article 109 ;
- l'article 110 ».

- **Cons. const., 18 novembre 2016, n° 2016-595 QPC[Conditions d'exercice de l'activité d'élimination des déchets]** :

« Article 1er.- Le premier alinéa de l'article L. 541-22 du code de l'environnement, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement, était conforme à la Constitution avant le 3 mars 2005.

Article 2.- Le premier alinéa de l'article L. 541-22 du code de l'environnement, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement, était contraire à la Constitution à compter du 3 mars 2005 et jusqu'au 13 juillet 2010.

Article 3.- Le premier alinéa de l'article L. 541-22 du code de l'environnement, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement, qui n'est plus en vigueur, était conforme à la Constitution à compter du 14 juillet 2010.

Article 4.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 2 prend effet dans les conditions prévues au paragraphe 12 de cette décision ».

- **Cons. const., 18 novembre 2016, n° 2016-596 QPC[Absence de délai pour statuer sur l'appel interjeté contre une ordonnance de refus de restitution d'un bien saisi]** :

« Article 1er.- Les dispositions de la deuxième phrase du cinquième alinéa de l'article 99 du code de procédure pénale dans leur rédaction résultant de la loi n° 2000-516 du 15 juin 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence et les

*droits des victimes sont conformes à la Constitution ».*

**La Rédaction Législation**

© LexisNexis SA